



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

DIRECTION DES RELATIONS
ET DES RESSOURCES HUMAINES
Direction des Personnels Enseignants

ARRETE PORTANT COMPOSITION DE LA CCPA DES AGENTS NON TITULAIRES DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX
CHANCELIER DES UNIVERSITES D'AQUITAINE**

VU les lois n° 83- 634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;

VU le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié, relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 ;

VU l'arrêté du 27 juin 2011 instituant des Commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au sein du ministère chargé de l'Éducation nationale ;

VU le décret du 25 juillet 2013 portant nomination de Monsieur Olivier DUGRIP, Recteur de l'académie de Bordeaux ;

VU l'arrêté du 29 janvier 2016 portant nomination de Monsieur Laurent GERIN dans l'emploi de Secrétaire Général du Rectorat de l'académie de Bordeaux à compter du 8 février 2016 ;

VU les résultats des élections à la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement éducatif en date du 7 décembre 2018 ;

-A R R E T E-

ARTICLE 1 : La composition de la Commission Consultative Paritaire Académique des AGENTS NON TITULAIRES EXERCANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF est la suivante :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Membres titulaires :

Monsieur Laurent GERIN, Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux,
Madame Claude GAUDY, Secrétaire Générale adjointe, Directrice des Relations et Ressources Humaines, Rectorat de Bordeaux
Madame Catherine FERRANDIERE, Inspectrice d'académie, Inspectrice Pédagogique Régionale EVS,
Madame Marie-Charlotte BOUTHIER, Proviseure du lycée Val de Garonne de Marmande,
Madame Nathalie CASAIL, Principale du collège Paul Esquinance de La Réole,
Monsieur Pierre SALQUE, Proviseur du lycée Des Graves de Gradignan.

Membres suppléants :

Madame Magalie SABBAH, Directrice des personnels enseignants, Rectorat de Bordeaux,
Madame Marie-Claude FANTHOU, Inspectrice d'académie, Inspectrice Pédagogique Régionale EVS,
Madame Valérie D'ANCONNA, Principale adjointe du collège Pablo Neruda de Bègles,
Monsieur Alain MANIGAND Principal du collège Saint André de Bordeaux,
Monsieur Nicolas BONNET, Principal du collège Emmanuel Dupaty de Blanquefort,
Madame Caroline DESMETTRE, Chef de bureau de la Direction des personnels enseignants, Rectorat de Bordeaux.

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Membres titulaires :


Madame Marine SCHNEGG, EREA de la Plaine d'Eysines,
Madame Hélène ELOUARD, lycée François Mauriac de Bordeaux,
Monsieur Pierre Antoine CAZAU, EREA Le Corbusier de Pessac,
Monsieur Benoît SCHUSTER, lycée Giraud de Borneil d'Excideuil,
Madame Néfissa RAIS, collège Bertrand de Born de Périgueux
Madame Elise BISCARO, lycée Professionnel Porte du Lot de Clairac.

Membres suppléants :

Monsieur Damien CHABRIERES, collège Max Linder de Saint-Loubès,
Madame Catherine AMAMOU, EREA de la Plaine d'Eysines,
Madame Adeline LEBEAULT, collège Cantelande de Cestas,
Monsieur Kévin DROMARD, lycée de la Mer de Gujan Mestras,
Monsieur Romain ROUAUX, collège Marracq de Bayonne.

ARTICLE 2 : Monsieur le Secrétaire général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 29 JAN. 2019


Olivier DUGRIP